



## ***PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024*** **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) volet 2**

Dans le cadre de son entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, la Ville de Shawinigan s'est engagée à adopter et réviser, annuellement, les priorités d'intervention sur lesquelles elle fondera ses interventions par le biais du FRR – volet 2. À ce titre, la Ville confie à son Service de développement économique la responsabilité de cette révision.

### **Mission du Service de Développement Économique**

Le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Shawinigan contribue à créer de la richesse sur son territoire en prospectant, en initiant et en soutenant des projets créateurs d'emplois et générateurs d'investissements ainsi que les entrepreneur(e)s et les entreprises qui les portent.

Hormis le FRR – volet 2, les différents fonds et programmes dont dispose le Service de développement économique de la Ville (FLI, Fonds RTA, Mesure STA...) peuvent aussi concourir à la mise en chantier de ces *Priorités d'intervention* énoncées, ci-après.

### **Priorités d'intervention pour l'année 2023-2024**

1. Les projets d'affaires des entrepreneurs et des entreprises du territoire
  - a. Soutenir les entreprises ayant des projets de croissance générateurs d'emplois et de richesse, et principalement nos entreprises stratégiques et à fort potentiel de développement;
  - b. Initier et soutenir les projets ayant pour objectif d'aider les entreprises du territoire à faire face à certains enjeux prioritaires de développement, notamment :
    - i. Attraction et rétention de main-d'œuvre qualifiée;
    - ii. Innovation dans les produits, procédés et/ou processus;
2. L'essor entrepreneurial de la Ville
  - a. Le support au développement du Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan et de son écosystème;
  - b. Le support aux initiatives du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan;
3. La réussite des nouveaux entrepreneurs
  - a. Le support aux initiatives permettant d'améliorer de façon concrète le taux de réussite des nouveaux entrepreneurs et de leurs projets d'entreprises, par exemple :
    - i. Le mentorat d'affaires auprès des nouveaux entrepreneurs;
    - ii. L'aide spécialisée aux entreprises incubées au CEADS et au Digihub;
4. L'attractivité du territoire, la diversification économique et l'innovation
  - a. Le support et le développement d'initiatives permettant de densifier les créneaux à fort potentiel de développement ciblés par le *Comité de développement et d'accélération économique* de Shawinigan;
  - b. Le support au développement et aux initiatives du Digihub Shawinigan;
  - c. Le soutien à toute initiative, activité et démarche d'attractivité et de prospection – tant à l'échelle locale qu'à l'international – ayant pour objectif de contribuer au développement actuel et futur ainsi qu'à l'essor économique de la Ville;
  - d. Le soutien aux initiatives et aux projets associés au développement de la Vallée de la Transition Énergétique (VTÉ) – *Zone d'innovation*;

5. La vitalité du commerce de détail
  - a. Le support aux initiatives (incluant la réalisation d'études) permettant de structurer les efforts de développement et de vitalisation du centre-ville et des zones commerciales de la Ville, notamment par les *Associations de commerçants*;
  - b. La prospection et le démarchage de projets commerciaux permettant de solidifier et de densifier le *mix* commercial du centre-ville et des autres zones commerciales de la Ville;
6. L'animation économique du milieu
  - a. Initier et soutenir tout projet permettant une animation dynamique de la communauté économique et d'affaires de la Ville;
7. Planification de l'aménagement et du développement du territoire
  - a. La réalisation des études, analyses et activités nécessaires au déploiement du schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville;
8. Le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines culturel, social, économique, environnemental et sportif;
9. Le soutien au développement rural, agricole et forestier :
  - a. La réalisation d'activités prévues au plan de développement de la zone agricole;
  - b. Le soutien aux initiatives structurantes visant le développement rural, agricole et forestier;
  - c. Le soutien d'initiatives visant à stimuler le développement du Marché municipal de Shawinigan;
10. Le soutien d'initiatives, d'activités et de projets visant à stimuler le développement de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire de la Ville;
11. Le soutien nécessaire à la réhabilitation des sites industriels et autres bâtiments historiques, par exemple et de façon non exhaustive les anciens sites de PFR (usines Laurentide et Belgo), de RioTinto Alcan (RTA), de l'avenue de la Transmission ainsi que l'ancienne gare du CP.